



## *Comité d'Attribution*

Le Conseil d'Administration de la Maison Virtonaise fait appel aux candidatures pour la désignation de nouveaux membres et d'éventuels suppléant(e)s au Comité d'Attribution de logement.

### Conditions de la validité des candidatures :

- Etre majeur(e).
- Etre domicilié(e) dans une des dix communes affiliées à la Maison Virtonaise.
- Ne pas être membre d'un conseil communal, d'un conseil provincial ou d'un conseil de l'action sociale, du parlement européen, des Chambres législatives fédérales ou d'un parlement de Région ou de Communauté.  
(Art. 150, alinéa 3 du C.W.L.H.D.)
- S'engager à s'assujettir au statut social des travailleurs indépendants des mandataires privés.  
(Art. 5 de l'A.R. n°38 relatif au statut social de travailleurs indépendants )

### Désignation des membres :

Par le Conseil d'Administration sur présentation de la liste des candidats. Cette liste sera établie par les membres de la commission mise en place pour tenir les interviews en vue de proposer un classement pour la sélection sur base de critères tels que la connaissance du secteur du logement public, la disponibilité, la motivation.

**Les candidatures sont à adresser par courrier recommandé et au plus tard pour le lundi 30 septembre 2019 ( date de réception) à :**

**Madame Sabine FOURNIRET, Présidente de la Maison Virtonaise  
Grand-Rue, 14B - 6760 VIRTON**

Pour plus d'informations, s'adresser à la Maison Virtonaise pendant les heures de bureau au 063/58.19.15

**Le Directeur-Gérant,  
Jean-Luc BASTIN**

**La Présidente,  
Sabine FOURNIRET**